

Tarif des douanes

La viabilité de certaines sociétés canadiennes est en jeu. Par exemple, l'entreprise Versatile Farm Equipment de Winnipeg ne pourra plus importer hors douane du matériel de soudure pour l'automatisation de son entreprise, si le nouveau système entre en vigueur tel que prévu.

Les droits de douane ont été supprimés ou imposés sur de nombreux produits sans véritable raison. Il faut remédier à ces anomalies avant de mettre en vigueur le nouveau système. Vous trouverez ci-joint d'autres exemples des problèmes auxquels il faut s'attendre.

L'industrie, contrairement au gouvernement, n'a pas eu sept ans pour se préparer au nouveau Système harmonisé des droits de douane. Nous avons eu moins de sept mois à notre disposition pour obtenir et assimiler ces renseignements, et préparer une réponse. Nous vous demandons respectueusement de retarder l'entrée en vigueur du nouveau Système harmonisé en attendant que le gouvernement et l'industrie soient prêts, soit au plus tôt le 1^{er} avril 1988.

Veuillez agréer, monsieur le ministre,
l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,
Dean H. Wilson, Ing. P.

● (1540)

Si je tiens à verser cette lettre au compte rendu, c'est qu'elle soulève plusieurs points extrêmement importants. Tout d'abord, l'accusation précise que le secteur n'a pas pu étudier toutes les répercussions des changements proposés, les changements eux-mêmes couvrant quelque 3 000 pages. Elle signale en outre que le Parlement et tous les députés n'auront guère la possibilité de comprendre ce projet de loi. C'est bien le moins que l'association puisse dire. Combien de fois sommes-nous appelés à étudier un projet de loi de quelque 3 000 pages que le gouvernement voudrait bien nous voir adopter en l'espace d'un après-midi?

A mon avis, le gouvernement se comporte à l'égard du projet de loi C-87 comme il le fait à l'égard de l'accord de libre-échange. Je suis persuadé que cette entente commerciale que le premier ministre et le président Reagan s'approprient à signer comprendra des centaines de pages d'accords subsidiaires touchant la vie dans notre pays sous tous ses aspects, sans oublier les petits secteurs ici et là. Elle aura des répercussions profondes sur nos diverses régions et leurs industries; pourtant, personne n'aura l'occasion de vraiment la digérer et de comprendre ses conséquences à long terme.

Le gouvernement demande aux Canadiens de consentir à quelque chose sans en connaître les implications financières. Il se comporte un peu comme le vendeur de voitures d'occasion qui, désireux de se débarrasser d'une bagnole, presse le client d'apposer sa signature au contrat, sans lui laisser le temps d'en lire le texte en petits caractères.

M. Manly: Laisseriez-vous cet homme vous vendre une voiture d'occasion?

M. de Jong: Jamais, au grand jamais, monsieur le Président. Dans sa lettre, l'Association des industries de l'automobile fait d'autres observations. Elle signale, par exemple, que le gouvernement travaille à cette refonte depuis plus de sept ans. Pourtant, ce n'est que récemment qu'il a donné aux entreprises canadiennes un aperçu du texte définitif. L'association signale les erreurs et les omissions qu'elle a notées qui la portent à croire que les compagnies et les industries souffriront des modifications apportées aux douanes. Autrement dit, elle dit que le gouvernement n'a même pas bien fait son travail au cours des sept dernières années. Il y a des erreurs et des omissions dans le projet de loi que le gouvernement nous demande d'adopter aujourd'hui. Bien qu'on les lui ait signalées, il n'a rien fait pour les corriger.

L'association dit aussi dans sa lettre que plusieurs industries, notamment celles des pièces et accessoires, de la machinerie agricole et de la fabrication, sont loin d'être informées ou préparées pour faire face aux changements des taux de douane qui entreront en vigueur quand cette loi sera adoptée. On demande à une industrie importante pour notre pays de se conformer à des changements dont on ne l'a pas prévenue, qu'elle n'a pas eu le temps d'assimiler convenablement et dont elle ignore les effets. Elle dit aussi dans sa lettre qu'à cause de certains changements apportés au tarif douanier, l'industrie de la fabrication pourrait être forcée de déménager aux États-Unis. Par exemple, elle dit dans sa lettre:

Si on abandonnait complètement ce régime sans accorder une période de conversion satisfaisante, la fabrication se déplacerait vers des usines à l'étranger.

L'industrie nous prévient encore une fois que le projet de loi C-87 pourrait bien avoir pour effet de la chasser du pays. Elle dit que le gouvernement, qui ne l'a pas suffisamment consultée, n'a pas réfléchi sérieusement à la question. Je crois pouvoir en dire autant de l'accord de libre-échange que le gouvernement tente d'imposer au peuple canadien. Le gouvernement ne l'a pas mûrement réfléchi. L'association soulève des points très importants, qui présentent une grande similarité avec le débat sur l'accord commercial dans lequel s'embarque maintenant notre pays.

Il y a un autre aspect du projet de loi C-87 qu'il vaut la peine de signaler. Le 6 juin 1986, les conservateurs imposaient un droit de douane de 10 p. 100 sur les livres et les périodiques, en réaction au droit de 35 p. 100 dont les États-Unis avaient frappé nos bardeaux de cèdre; à la suite du tollé que cette mesure avait soulevé dans le monde canadien du livre, le gouvernement a annulé ce droit de 10 p. 100, mais il l'a fait au moyen d'un décret de remise. Autrement dit, au moyen d'un décret du Cabinet. Or, le projet de loi C-87 maintient maintenant dans la loi le droit de douane sur les livres et les périodiques, sans le supprimer comme il devrait le faire. En d'autres termes, le décret de remise reste toujours en vigueur, mais aussi la loi permettant au gouvernement d'imposer à nouveau le droit de douane sur les livres et les périodiques. Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé cela en marge de son projet de loi? Songe-t-il vraiment à frapper encore une fois livres et périodiques d'un droit de douane? Je sais bien que le gouvernement a des problèmes avec les livres et les oeuvres intellectuelles. Je sais bien que certains de ses députés ne sont pas vraiment des amateurs de livres et de périodiques et les estiment inutiles. Ce serait après tout des objets de luxe que l'on pourrait aussi bien frapper d'un droit de 10 p. 100.

M. McMillan: Foutaises!

M. de Jong: Je suis bien sûr porté à croire que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) est grand amateur de livres et de périodiques. Je ne veux pas dire que tous les députés du parti conservateur sont indifférents aux livres et périodiques, mais à en juger par certains des propos des députés ministériels, on en arrive inmanquablement à la conclusion qu'il y a longtemps qu'ils en ont ouvert un. Je ne range pas parmi eux le ministre de l'Environnement, que je considère comme un